RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

Gymnase des Gayeulles : restructuration des locaux vestiaires, mise en accessibilité

Date et heure limites de réception des offres :

Lundi 30 novembre 2026 à 17 :00

Ville de Rennes
Place de la Mairie
CS 63126
35031 RENNES CEDEX
Tél : 0223621026

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE		
	Objet	Gymnase des Gayeulles : restructuration des locaux vestiaires, mise en accessibilité
	Mode de passation	Procédure adaptée ouverte
	Type de contrat	Marché public
	Nombre de lots	6
	Délai de validité des offres	180 jours
	Forme de groupement	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire
	Variantes	Sans
	PSE	Sans
	Clauses sociales	Sans
	Clauses environnementales	Avec
	Durée / Délai	Défini par lot
	Négociation	Avec
	Visite sur site	Visite obligatoire

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation 4
1.1 - Objet 4
1.2 - Mode de passation 4
1.3 - Type et forme de contrat 4
1.4 - Décomposition de la consultation 4
1.5 - Nomenclature 4
1.6 - Réalisation de prestations similaires 5
2 - Conditions de la consultation 5
2.1 - Délai de validité des offres 5
2.2 - Forme juridique du groupement 5
2.3 - Variantes 5
2.4 - Développement durable 5
3 - Les intervenants 5
3.1 - Conduite d'opération 5
3.2 - Maîtrise d'œuvre 5
3.3 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier 5
3.4 - Contrôle technique 5
3.5 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs 6
4 - Conditions relatives au contrat 6
4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution 6
4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement 6
4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité 6
5 - Contenu du dossier de consultation 6
6 - Présentation des candidatures et des offres 7
6.1 - Documents à produire 7
6.2 - Visites sur site 9
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis 9
7.1 - Transmission électronique 10
7.2 - Transmission sous support papier 11
8 - Examen des candidatures et des offres 11
8.1 - Sélection des candidatures 12
8.3 - Suite à donner à la consultation 15
9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact 15
9.2 - Procédures de recours 15
10 - Clauses complémentaires 16

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne Gymnase des Gayeulles : restructuration des locaux vestiaires, mise en accessibilité

Lieu(x) d'exécution :
140 boulevard de Vitré à RENNES
35000 Rennes

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 6 Lot(s) :

Lot(s)	Désignation
1	Désamiantage/ Démolition/ Décontamination plomb
2	Gros œuvre
3	Menuiseries intérieures/cloisons/Plafond
4	Plomberie/Chauffage
5	Électricité
6	Revêtement de sols et murs/Peinture

Chaque lot fera l'objet d'un marché.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
45454000-4	Travaux de restructuration

Lot(s)	Code principal	Description
1	45262660-5	Travaux de désamiantage
2	45223220-4	Travaux de gros œuvre
3	45421000-4	Travaux de menuiserie
4	45330000-9	Travaux de plomberie
5	09310000-5	Électricité
6	44112200-0	Revêtements de sol

1.6 - Réalisation de prestations similaires

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire du marché, en application des articles L. 2122-1 et R. 2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

2.4 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

3 - Les intervenants

3.1 - Conduite d'opération

La conduite d'opération sera assurée par le maître de l'ouvrage lui-même.

Direction du Patrimoine Bâti - Service Maintenance Entreprise
12 rue de Viarmes
35031 RENNES Cedex
Courriel : dpb-me@rennesmetropole.fr

3.2 - Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre sera assurée par le maître de l'ouvrage lui-même.

3.3 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier

La mission d'ordonnancement, pilotage et coordination du chantier est assurée par le maître d'œuvre.

3.4 - Contrôle technique

Le contrôle technique est assuré par :

BUREAU VERITAS CONSTRUCTION SAS
6 RUE DE LA CARRIERE
35510 CESSON SEVIGNE

Tél. : 02.99.23.46.71
Courriel : serviceclientouest.construction@bureauveritas.com

Les missions de contrôle technique sont les suivantes :
L - S – LE – HAND – Attestation HAND

3.5 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

La coordination sécurité et protection de la santé pour cette opération de niveau III sera assurée par :

Service Gestion des Risques Urbains - Cellule CSPS
6 rue Louis Postel
CS 63126
35031 RENNES CEDEX

4 - Conditions relatives au contrat

4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Le délai d'exécution des prestations est fixé au CCAP et ne peut en aucun cas être modifié.

4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces mesures de sécurité.

5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :
- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes
- La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)
- Les plans
- Le plan général de coordination (PGC)
- Le calendrier prévisionnel d'exécution
- Le diagnostic plomb
- Le cadre de réponse pour chaque lot
- L'attestation de visite
- Les formulaires de candidature DC1 et DC2
- Le vade-mecum et l'attestation sur l'honneur relatifs au travail détaché

Le dossier de consultation des entreprises est disponible à l'adresse électronique https://marches.megalis.bretagne.bzh ; indiquez dans la rubrique "Mots clés" la référence de l'opération.

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard **6 jours** avant la date limite de réception des plis (**en revanche un simple changement de la date limite de remise des plis pourra se faire le jour même, avant l'heure limite**).

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

L'attention des candidats ayant téléchargé le dossier de consultation des entreprises est attirée sur le fait qu'ils doivent avoir complété le formulaire de demande de renseignements disponible sur la plateforme mégalis Bretagne pour être informés en cas de modification de la consultation.

6 - Présentation des candidatures et des offres

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.
Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner mentionnés aux articles L 2141-1 à L 2141-5 et L 2141-7 à L 2141-10 du Code de la Commande Publique et qu'il satisfait aux obligations concernant l'emploi des travailleurs handicapés définies aux articles L5212-1 à L5212-11 du Code du Travail	Non
Le document relatif au pouvoir de la personne habilitée à engager le candidat, daté et signé	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles	Non
Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	Non
Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années	Non
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat	Non

Libellés	Signature
Pour le lot 1 : Un certificat en cours de validité délivré par un organisme certificateur accrédité attestant les capacités de l'entreprise à réaliser des travaux d'encapsulage et de retrait d'amiante ou d'articles en contenant selon la norme NF X 46-010 2012 (QUALIBAT 1552 « Traitement de l'amiante » ou AFAQ ASCERT ou GLOBAL ou certificat équivalent)	Non

Chacun des certificats précités pourra faire l'objet d'équivalence. Les entreprises étrangères pourront quant à elles fournir ceux délivrés par les organismes de leur état d'origine.

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Conformément aux dispositions des articles R.2143-13 et R.2143-14 du Code de la commande publique, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents justificatifs et moyens de preuve :
• que l'acheteur peut obtenir directement par le biais :
1. d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel à condition que l'accès à celui-ci soit gratuit et, le cas échéant, que figurent dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à sa consultation
2. d'un espace de stockage numérique, à condition que figurent dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à sa consultation et que l'accès à ceux-ci soit gratuit
• ou qui ont déjà été transmis au service acheteur concerné lors d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les candidats peuvent également transmettre les attestations qui leur seront demandées s'ils remportent le marché :
• Une attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale, émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions sociales datant de moins de 6 mois. Afin de permettre au pouvoir adjudicateur de vérifier l'exactitude des informations figurant dans l'attestation, les candidats communiqueront le code de sécurité correspondant à cette attestation.
• Les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que les obligations fiscales et sociales ont été satisfaites ou l'état annuel des certificats reçus
• Pour les personnes soumises à l'obligation d'assurance de responsabilité décennale prévue à l'article L.241-1 du Code des assurances, l'attestation d'assurance de responsabilité obligatoire prévue à l'article L.243-2 du Code des assurances
• Le numéro unique d'identification permettant d'accéder aux informations pertinentes par le biais d'un système électronique mentionné au 1° de l'article R2143-13 du Code de la commande publique
• La copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et son annexe à compléter et signer par une personne habilitée à représenter le candidat	Non
La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF) dûment complétée selon cadre joint. Les candidats sont informés qu'ils ont la possibilité de joindre un devis en format libre **en complément du cadre de DPGF dûment renseigné** *Tous les postes figurant à la DPGF et/ou au devis doivent être chiffrés individuellement par les candidats. Les mentions « pour mémoire », « inclus », « compris dans un autre poste »,*	Non

« sans objet », 0€ ou toute mention équivalente ne sont pas admises. Chaque ligne identifiée doit donc comporter un prix	
Le cadre de réponse complété par le candidat selon le cadre joint au dossier de consultation. Ce cadre permet, d'une part, au candidat de simplifier sa réponse au regard notamment des résultats attendus pour chaque critère et sous-critère et vise, d'autre part, à faciliter l'analyse par le pouvoir adjudicateur en vue d'une comparaison pertinente des offres. À défaut de production du cadre de réponse joint au dossier de consultation dûment complété, un mémoire technique reprenant **l'intégralité** des informations demandées dans ce cadre devra être transmis.	Non
Le calendrier prévisionnel	Non
Les fiches techniques des matériaux et matériels mis en oeuvre pour le chantier telles que demandées dans le cadre de réponse (si les produits proposés par le candidat sont strictement identiques aux spécificités techniques formulées dans le CCTP, la production d'une liste comportant les références des produits et matériels proposés est suffisante)	Non
Un certificat de visite des locaux signé par un représentant de la Direction du Patrimoine Bâti	Non

Les candidats sont également invités à transmettre les éléments suivants :

L'attestation relative au travail détaché, complétée, datée, et signée	Oui
Le RIB du candidat ou du groupement	Non

La signature électronique du marché public intervient à l'achèvement de la procédure. Toutefois, le candidat qui le souhaite peut signer sa proposition dès la remise de son offre.

Le candidat retenu s'engage à s'équiper d'un certificat électronique et à signer électroniquement, au plus tard lors de l'attribution, les pièces du marché conformément aux tableaux du présent article et aux dispositions de l'article relatif aux conditions d'envoi et de remise des offres ci-après.

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

6.2 - Visites sur site

Une visite obligatoire est prévue au plus tard 2 jours ouvrés avant la date limite de remise des offres. À cet effet, les candidats sont invités à prendre rendez-vous de préférence par mail auprès du chef de projet Martial Hoy, (m.hoy@rennesmetropole.fr) ou par téléphone (☎ : 0631119165 / 0299866315).

L'offre d'un candidat qui n'a pas effectué cette visite sera déclarée irrégulière.

7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

Il est précisé qu'au stade de dépôt de l'offre, le pouvoir adjudicateur n'exige pas que les pièces à remettre par le candidat et pour lesquelles une signature est requise (suivant les indications de l'article relatif aux documents à produire du présent règlement), en particulier l'acte d'engagement, soient signées. Le candidat retenu et ses éventuels sous-traitants s'engagent à s'équiper d'un certificat électronique et à signer électroniquement, au plus tard lors de l'attribution, les pièces du marché conformément aux tableaux des pièces de la candidature et de l'offre du présent règlement.

En revanche, la signature des pièces du futur marché par la personne habilitée sera exigée par l'acheteur au stade de l'attribution du marché.

7.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : https://marches.megalis.bretagne.bzh.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. À ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur.** Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :
- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :
Ville de Rennes

Direction du Patrimoine Bâti – Service Marchés Affaires juridiques

12 rue de Viarmes

CS 63126

35031 RENNES Cedex

Pré-requis de la plateforme Mégalis
Au plus tôt après le téléchargement du dossier de consultation, et afin d'anticiper d'éventuels problèmes de compatibilité informatique, il est conseillé de procéder au test de vérification de compatibilité de votre installation informatique avec les pré-requis de la plateforme Mégalis pour le dépôt d'un pli. Il est également possible d'effectuer un dépôt test sur la plateforme.
Règle de nommage et de format des fichiers électroniques
Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants : le format pdf est à privilégier
Pour la bonne transmission du dossier sur la plateforme MEGALIS, les pièces demandées aux articles ci-avant relatifs aux documents à produire devront respecter les règles de nommage suivantes :
L'utilisation d'accents dans les noms de fichiers et plus généralement de symboles et caractères spéciaux est prohibée.
Les noms de fichiers trop longs (80 caractères maximum en incluant tous les noms de dossiers et sous-dossiers) sont à proscrire.
Les candidats sont invités à utiliser les dénominations suivantes :
Pièces de la candidature :
• NomEntrep_DC1 pour la lettre de candidature (DC1) et NomEntrep_DC2 pour la déclaration du candidat (DC2) **ou** NomEntrep_DUME pour le document unique de marché européen (DUME)
• NomEntrep_DECL pour la déclaration sur l'honneur
• NomEntrep_POUV pour le document relatif au pouvoir de la personne habilitée à engager le candidat, daté et signé
• NomEntrep_CA pour la déclaration concernant le chiffre d'affaires
• NomEntrep_ASS pour la preuve d'une assurance pour les risques professionnels
• NomEntrep_EFF pour la déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat

• NomEntrep_REF pour la liste des travaux exécutés
• NomEntrep_MAT pour la déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique
Pièces de l'offre :
• NomEntrep_lot_AE pour l'acte d'engagement
• NomEntrep_lot_DPGF pour la décomposition du prix global forfaitaire
• NomEntrep_lot_FT pour les fiches techniques des matériels et/ou matériaux proposés
• NomEntrep_lot_MT pour le mémoire technique
• NomEntrep_lot_CERTVIS pour le certificat de visite
• NomEntrep_lot_ACCEPT pour l'attestation d'acceptation sans réserves du CCAP et du CCTP
• NomEntrep_lot_RIB pour le RIB du candidat ou du groupement
• NomEntrep_lot_ATD pour l'attestation relative au travail détaché
• NomEntrep_lot_LCD pour le questionnaire Egalité Femme/Homme et lutte contre les discriminations

La liste des documents figurant ci-avant n'étant pas exhaustive, il convient d'adapter la règle de nommage comme suit : NomEntrep_lot_XXXX.

Modalités de signature électronique
Si le candidat procède à la signature de son acte d'engagement dès la remise de son offre, chaque document pour lequel une signature est requise doit faire l'objet d'une signature électronique au format PAdES, XAdES ou CAdES. **Le candidat est invité à privilégier le format électronique PAdES (format de signature qui intègre directement le jeton de signature dans le fichier PDF).** L'outil de signature proposé par la plateforme Mégalis, permet de signer les documents dans ce format. Un tutoriel expliquant comment signer est disponible via ce lien : https://services.megalis.bretagne.bzh/tutoriel/signer-electroniquement-un-document-de-marche-via-mon-assistant-marches-publics/

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, la signature doit être une signature avancée reposant sur un certificat qualifié, tel que défini par le règlement européen n° 910/2014 du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques (eIDAS).
Le certificat de signature qualifié est délivré par un prestataire de service de confiance qualifié répondant aux exigences du règlement eIDAS. Une liste de prestataires est disponible sur le site de l'ANSSI (https://www.ssi.gouv.fr/). Il peut aussi être délivré par une autorité de certification, française ou étrangère. Le candidat devra alors démontrer son équivalence au règlement eIDAS.
Le candidat qui utilise un autre outil de signature que celui du profil d'acheteur, ou un certificat délivré par une autre autorité de certification, doit transmettre gratuitement le mode d'emploi permettant la vérification de la validité de la signature.

Il est précisé que le candidat à qui le donneur d'ordre entend attribuer un marché public devra signer électroniquement son acte d'engagement en format PADES si celui-ci a recouru à un autre format. Un tutoriel expliquant comment signer au format PAdES à posteriori est disponible via ce lien : https://services.megalis.bretagne.bzh/tutoriel/signer-electroniquement-un-document-de-marche-via-mon-assistant-marches-publics/

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite

7.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

8 - Examen des candidatures et des offres

8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

Les critères intervenant pour la sélection des candidatures sont :

- **Garanties et capacités techniques et financières**
- **Références professionnelles**

L'acheteur se réserve la possibilité d'exclure de la procédure de passation du marché les personnes qui, au cours de ces trois dernières années précédant l'engagement de la présente consultation, ont dû verser des dommages et intérêts, ont été sanctionnés par une résiliation ou ont fait l'objet d'une sanction comparable du fait d'un manquement grave ou persistant à leurs obligations contractuelles lors de l'exécution d'un marché public antérieur.

8.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

Pour le lot n°1

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	60.0 %
2-Valeur technique	25.0 %
2.1-Organisation du chantier notamment au vu du mémoire technique précisant les dispositions générales d'organisation compte tenu des caractéristiques du chantier, les moyens humains spécifiques que le candidat mettra en œuvre pour la réalisation des travaux, les moyens matériels affectés à l'opération et les dispositions prévues pour la réalisation des travaux, le respect des délais, la prise en compte des contraintes liées au site et à la période d'exécution *Noté sur 5 points avec un coefficient multiplicateur de 1.2*	
2.2-Précision des offres (indication des modèles et des caractéristiques des équipements, niveau de détail de la décomposition de prix, soin apporté à l'étude du dossier technique, précision du mémoire technique) *Noté sur 5 points avec un coefficient multiplicateur de 0.8*	
3-Performances en matière de protection de l'environnement	15.0 %
Dispositions prévues pour diminuer les nuisances, l'empreinte environnementale du chantier et assurer le tri et la valorisation des déchets. *Noté sur 5 points avec un coefficient multiplicateur de 2*	

Pour le lot n°2

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	55.0 %
2-Valeur technique	30.0 %
2.1-Performances techniques des ouvrages (solidité, durabilité, qualité des matériaux proposés, …) appréciées notamment au vu des éléments figurant dans le mémoire technique et des fiches techniques jointes *Noté sur 5 points avec un coefficient multiplicateur de 0.8*	

2.2-Organisation du chantier notamment au vu du mémoire technique précisant les dispositions générales d'organisation compte tenu des caractéristiques du chantier, les moyens humains spécifiques que le candidat mettra en œuvre pour la réalisation des travaux, les moyens matériels affectés à l'opération et les dispositions prévues pour la réalisation des travaux, le respect des délais, la prise en compte des contraintes liées au site et à la période d'exécution *Noté sur 5 points avec un coefficient multiplicateur de 0.6*	
2.3-Précision des offres (indication des modèles et des caractéristiques des équipements, niveau de détail de la décomposition de prix, soin apporté à l'étude du dossier technique, précision du mémoire technique) *Noté sur 5 points avec un coefficient multiplicateur de 0.6*	
3-Performances en matière de protection de l'environnement	15.0 %
Dispositions prévues pour diminuer les nuisances et l'empreinte environnementale du chantier et assurer le tri et la valorisation des déchets. *Noté sur 5 points avec un coefficient multiplicateur de 3*	

Pour les lots n°3, 4

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	50.0 %
2-Valeur technique	40.0 %
2.1-Performances techniques des ouvrages (solidité, durabilité, qualité des matériaux proposés, …) appréciées notamment au vu des éléments figurant dans le mémoire technique et des fiches techniques jointes *Noté sur 5 points avec un coefficient multiplicateur de 0.8*	
2.2-Organisation du chantier notamment au vu du mémoire technique précisant les dispositions générales d'organisation compte tenu des caractéristiques du chantier, les moyens humains spécifiques que le candidat mettra en œuvre pour la réalisation des travaux, les moyens matériels affectés à l'opération et les dispositions prévues pour la réalisation des travaux, le respect des délais, la prise en compte des contraintes liées au site et à la période d'exécution *Noté sur 5 points avec un coefficient multiplicateur de 0.6*	
2.3-Précision des offres (indication des modèles et des caractéristiques des équipements, niveau de détail de la décomposition de prix, soin apporté à l'étude du dossier technique, précision du mémoire technique) *Noté sur 5 points avec un coefficient multiplicateur de 0.6*	
3-Performances en matière de protection de l'environnement	10.0 %
Dispositions prévues pour diminuer les nuisances et l'empreinte environnementale du chantier et assurer le tri et la valorisation des déchets. *Noté sur 5 points avec un coefficient multiplicateur de 2*	

Pour le lot n°5

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	55.0 %
2-Valeur technique	35.0 %
2.1-Performances techniques des ouvrages (solidité, durabilité, qualité des matériaux proposés, …) appréciées notamment au vu des éléments figurant dans le mémoire technique et des fiches techniques jointes	

Noté sur 5 points avec un coefficient multiplicateur de 0.8	
2.2-Organisation du chantier notamment au vu du mémoire technique précisant les dispositions générales d'organisation compte tenu des caractéristiques du chantier, les moyens humains spécifiques que le candidat mettra en œuvre pour la réalisation des travaux, les moyens matériels affectés à l'opération et les dispositions prévues pour la réalisation des travaux, le respect des délais, la prise en compte des contraintes liées au site et à la période d'exécution *Noté sur 5 points avec un coefficient multiplicateur de 0.6*	
2.3-Précision des offres (indication des modèles et des caractéristiques des équipements, niveau de détail de la décomposition de prix, soin apporté à l'étude du dossier technique, précision du mémoire technique) *Noté sur 5 points avec un coefficient multiplicateur de 0.6*	
3-Performances en matière de protection de l'environnement	10.0 %
Dispositions prévues pour diminuer les nuisances et l'empreinte environnementale du chantier et assurer le tri et la valorisation des déchets. Noté sur 5 points avec un coefficient multiplicateur de 2	

Pour le lot n°6

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	50.0 %
2-Valeur technique	30.0 %
2.1-Performances techniques des ouvrages (solidité, durabilité, qualité des matériaux proposés, …) appréciées notamment au vu des éléments figurant dans le mémoire technique et des fiches techniques jointes *Noté sur 5 points avec un coefficient multiplicateur de 0.8*	
2.2-Organisation du chantier notamment au vu du mémoire technique précisant les dispositions générales d'organisation compte tenu des caractéristiques du chantier, les moyens humains spécifiques que le candidat mettra en œuvre pour la réalisation des travaux, les moyens matériels affectés à l'opération et les dispositions prévues pour la réalisation des travaux, le respect des délais, la prise en compte des contraintes liées au site et à la période d'exécution *Noté sur 5 points avec un coefficient multiplicateur de 0.6*	
2.3-Précision des offres (indication des modèles et des caractéristiques des équipements, niveau de détail de la décomposition de prix, soin apporté à l'étude du dossier technique, précision du mémoire technique) *Noté sur 5 points avec un coefficient multiplicateur de 0.6*	
3-Performances en matière de protection de l'environnement	20%
3-1 - Mesures prévues pour la gestion de l'eau *Noté sur 5 avec coefficient multiplicateur de 0.8*	
3.2- Caractéristiques environnementales des produits utilisés et émanation de polluants *Noté sur 5 avec coefficient multiplicateur de 0.6*	
3.3 - Dispositions prévues pour diminuer les nuisances et l'empreinte environnementale du chantier et assurer le tri des déchets *Noté sur 5 avec coefficient multiplicateur de 0.6*	

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

8.3 - Suite à donner à la consultation

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur pourra engager librement toutes les discussions qui lui paraissent utiles avec tout ou partie des candidats, voire avec un seul, en vue d'optimiser la ou les propositions jugées les plus intéressantes.

Il sera néanmoins possible d'attribuer le marché public sur la base des offres initiales sans négociation.
Le Pouvoir Adjudicateur se réserve également la possibilité d'écarter de la négociation les candidats ayant remis une offre irrégulière ou inacceptable.

Cette négociation pourra, dans le cas le plus simple, se réduire à un ou plusieurs échanges de mails confirmés par courriers et/ou, si nécessaire, donner lieu à une, voire plusieurs rencontres de chacun des candidats invités à négocier, ces rencontres donnant lieu à un relevé des conclusions garant de la traçabilité des échanges intervenus.

Le champ de la négociation pour chacune des offres tiendra compte, le cas échéant et dans le respect du principe d'égalité de traitement des candidats, des particularités des offres restant en lice, pour aboutir à un classement définitif au regard des critères de jugement, le marché étant attribué au candidat dont l'offre sera classée première.

Un nouvel acte d'engagement prenant en compte les modifications éventuellement apportées à l'offre initiale, devra alors être signé.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : https://marches.megalis.bretagne.bzh

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant téléchargé le dossier après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

9.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :
Tribunal Administratif de Rennes
3 contour de la Motte
CS 44416
35044 RENNES

Tél : 02 23 21 28 28
Télécopie : 02 99 63 56 84
Courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr
Adresse internet(U.R.L) : http://www.ta-rennes.juradm.fr/
ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les

délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat). Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique. Recours demandant la résiliation du contrat (recours de pleine juridiction prévu par la décision du Conseil d'État du 30 juin 2017 SMPAT, n°398445).

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :
Tribunal Administratif de Rennes
3 contour de la Motte
CS 44416
35044 RENNES

Tél : 02 23 21 28 28
Télécopie : 02 99 63 56 84
Courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr
Adresse internet(U.R.L) : http://www.ta-rennes.juradm.fr/

En cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est :
Comité Consultatif Interrégional pour le règlement amiable des marchés publics
22 Mail Pablo Picasso
44042 NANTES

Tél : 0253467983
Courriel : paysdl.ccira@direccte.gouv.fr

10 - Clauses complémentaires

Les candidats doivent avant tout dépôt de document(s) télécharger le module "Mon Assistant Marché Public" à l'adresse URL suivante : https://www.megalisbretagne.org.
https://ressources.local-trust.com/telechargements/mon-assistant-marche-public.exe
Il est recommandé au candidat de tester, en amont de toute transmission, la configuration de leur poste informatique sur le profil acheteur conformément à la méthode décrite dans le tutoriel OEA 1, accessible en suivant le lien : https://sesf.megalis.bretagne.bzh/public/07abed5084cd
La méthode de signature et de co-signature électronique est explicitée par le tutoriel OEA 2 via le lien suivant : https://sesf.megalis.bretagne.bzh/public/07abed5084cd